

Monsieur Didier Reynders
Ministre des Affaires
étrangères et européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles

A Bruxelles, le 27 avril 2016

Objet : 3^e session de négociation du projet de Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (17-20 mai au Conseil des droits de l'Homme)

CC :

Alexander De Croo, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste

Willy Borsus, Ministre fédéral des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

René Collin, Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Sports et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région

Joke Schauvliege, Vlaams Minister van Omgeving, Natuur en Landbouw

Céline Fremault, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Énergie

Patrick Deboeck, Délégué droits de l'Homme (COHOM) à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union Européenne

Bart Ouvry, Directeur de la Section Droits de l'homme à la DGM du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au développement

Véronique Joosten, section Droits de l'homme à la DGM du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au développement

Bertrand de Crombrughe de Picquendaele, Ambassadeur à la Délégation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève

Thomas Stevens, Premier secrétaire, section Droits de l'Homme, Ambassade à la Délégation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies à Genève

Monsieur,

Ce courrier fait suite à nos récents échanges par rapport à ce processus important au sein du Conseil des droits de l'Homme : les négociations du projet de Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. En tant que nouveau membre du Conseil des droits de l'Homme, la Belgique sera amenée à participer à la prochaine session de négociation (17-20 mai 2016), raison pour laquelle nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments suivants.

La participation de votre gouvernement aux négociations de ce nouvel instrument international important s'impose au vu des récents engagements régionaux et internationaux en la matière. En effet, comment atteindre le deuxième Objectif de Développement Durable « Faim zéro » et éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable sans protéger les droits fondamentaux des paysan-ne-s ? Ou encore, comment atteindre les objectifs de la COP21 pour lutter contre le changement climatique sans promouvoir l'agroécologie, ainsi qu'une agriculture

résiliente dont les paysan-ne-s et autres producteurs d'aliments à petite échelle sont les garants et les artisans ?

Comme notre expérience et les chiffres le démontrent, les violations systématiques des droits fondamentaux des paysan-ne-s et autres communautés rurales ne font que s'accroître ces dernières années et il est impératif que la communauté internationale se donne les moyens de répondre à cette injustice. Le rapport 2016 sur les politiques alimentaires mondiales en fait encore son focus cette année en rappelant que « *le rôle des petits agriculteurs est fondamental pour éliminer la faim et la malnutrition ainsi que dans l'action pour le climat, leurs exploitations produisant des revenus, des emplois et des aliments pour des milliards de personnes dans nombre de pays en développement. Pourtant, ils représentent aussi la moitié des populations affamées dans le monde. Les petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes, sont souvent pauvres et marginalisés — ils font face à des contraintes d'accès aux actifs et aux marchés, risquent l'exclusion de chaînes de valeur alimentaires de plus en plus complexes, et sont particulièrement vulnérables au changement climatique* »¹. Pourtant, sans garantie de la protection de leurs droits les plus fondamentaux, les paysan-ne-s et autres personnes travaillant dans les zones rurales continueront à disparaître, quitter les campagnes et émigrer.

En Belgique aussi, les chiffres sont sans appel : depuis 1980, le secteur belge a perdu 63% de ses exploitations agricoles tandis que la superficie moyenne par exploitation a plus que doublé sur la même période. Concrètement, cela veut dire que dans notre pays, 43 exploitations cessent leurs activités par semaine ; plus de six quotidiennement. Cette érosion massive du nombre d'exploitations et de personnes actives modifie profondément la structure de notre secteur. Depuis 1990, cela représente la perte de plus de 16 000 exploitations. Parallèlement, il n'y a pas assez de nouveaux et de jeunes agriculteurs pour prendre la relève. Les jeunes agriculteurs de moins de 35 ans ne représentent que 5% des fermiers. C'est notamment face à ce constat que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations-Unies a recommandé à la Belgique en novembre 2013 de *protéger la petite agriculture en Belgique et de mettre en œuvre les plans visant à sa préservation. Le Comité se disait préoccupé par les informations à sa disposition faisant état des difficultés rencontrées par des petits agriculteurs en Belgique, particulièrement des jeunes agriculteurs, susceptible d'entraver la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels (art. 11.)*. En Belgique, le récent Programme wallon de Développement Rural (PWDR 2014-2020) montre une évolution favorable pour l'installation des jeunes et nouveaux paysans. La prochaine réforme du bail à ferme confirme l'attention du gouvernement wallon par rapport à la problématique de la spéculation foncière et de l'accès à la terre pour les jeunes. L'appui à une déclaration commune serait une confirmation de la considération envers les paysannes et les paysans du pays et de l'importance accordée à leur travail.

Cette troisième session de négociation est l'occasion de se plonger dans le débat de fond pour bon nombre d'États européens. Le projet de Déclaration étant connu depuis plus d'un an et les questions de procédure ayant été épuisées, **nous demandons instamment à la Belgique de participer activement à la prochaine session de négociation.**

Connaissant votre engagement pour la reconnaissance et le respect des droits humains, nous comptons sur votre soutien pour créer cet outil qui donnerait un signal clair de reconnaissance des droits universels, aujourd'hui dévalorisés d'une vaste catégorie de citoyens et permettrait de formuler

¹ IFPRI, *Rapport 2016 sur les politiques alimentaires mondiales*, Synopsis, mars 2016, p. 2, <http://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/410185/> [consulté le 27/04/2016]

des droits spécifiques indispensables pour sécuriser l'accès aux ressources productives, gage d'une production alimentaire durable dans un contexte mondial de plus en plus incertain.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Monsieur le Ministre, l'expression de notre sincère considération,

Vincent Delobel
Chevrier wallon – membre du MAP
Mouvement d'Action Paysanne

Florence Kroff
Coordinatrice
FIAN Belgium

Les 44 associations et organisations belges signataires de la *Campagne pour les droits des paysan-ne-s* soutiennent ce courrier.

La liste complète est à consulter sur le site <http://droitsdespaysans.be/ils-soutiennent/>

Contact :

Vincent Delobel – MAP (Mouvement d'Action Paysanne) – vdelobel@gmail.com – +32 487 90 52 02

Florence Kroff – FIAN Belgium – florence@fian.be – +32 2 640 84 17